



Wallonie

Commune de MONS

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est SPRL NURSE&CO représentée par Mme. LELEUX Caroline dont les bureaux se trouvent à Chaussée de Ghlin 9 à 7000 MONS

Le terrain concerné est situé à Place de Vannes 20 à 7000 Mons et cadastré Mons 3 div section E n° 63K

Le projet consiste en la rénovation de la bibliothèque "Les Comtes du Hainaut" en une partie bureau ainsi que 3 unités de logements type "loft" et présente les caractéristiques suivantes : **Articles de l'annonce de projet** : Article D.IV.40 - Ecarts à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation **Ecart** au Guide Communal d'Urbanisme **Détails concernant l'écart** : Article V. A. 3. 6. Cours et jardins

§2 minéralisation de la parcelle, au-delà de la façade arrière : celle-ci est autorisée sur les surfaces non bâties de l'emprise prédominante de bâtisse et, au-delà, sur une superficie ne dépassant pas les 25% de la superficie maximum d'emprise prédominante de bâtisse.

Dans le cas présent : la minéralisation en zone de cours et jardin est supérieure à 25 %

Articles de l'enquête : Article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional

Dérogations à une ou des norme(s) du Guide Régional d'Urbanisme

Détail concernant les dérogations : Dérogation aux normes liées au règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouvertes au publics ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite. Le bien n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier est consultable, pendant la période de publicité, au service de l'Urbanisme de la Ville de Mons, sis rue Neuve, 17, uniquement sur rendez-vous, les jours ouvrables, et dans le respect des normes de distanciation sociales. Le rendez-vous peut être pris en téléphonant au 065/40.55.70 ou à l'adresse suivante virginie.denardi@ville.mons.be Conformément à l'article D.VIII.7 du CoDT, une consultation du dossier jusqu'à 20 heures est possible, également sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Robin téléphone : 065/40.55.61 mail : urbanisme@ville.mons.be les 24/11 et 01/12/2020 jusqu'à 20 heures ;

L'enquête publique est ouverte le 18/11/2020 et clôturée le 02/12/2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Hotel de Ville, Grand'Place 22 à 7000 Mons

- par télécopie au numéro : 065/40.55.09

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.mons.be

- remises en mains propre à Mr Picry ou Mr Bulazar dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons en prenant rendez-vous au 065/40.55.70

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **AU 1732/AD**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr Picry ou Mr Bulazar ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Neuve 17 à 7000 Mons, le 02/12/2020, à 10h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Mlle Estievenart dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

Pour la Directrice Générale,
Cécile Brulard
Christian Leriche (s)
Directeur Adjoint



Pour le Bourgmestre,
Nicolas Martin
Maxime Pourtois (s)
L'Echevin délégué